



## REVUE DE PRESSE ESPRIT SURCOUF n°7

### SOMMAIRE

#### • ACTUALITÉS INTERNATIONALES :

1. *L'Union européenne a soixante ans : comment continuer à avancer ?*
2. *Syrie : une lueur d'espoir, après six ans de guerre ?*
3. *Les espoirs exagérés du pouvoir turc à l'égard de Donald Trump*
4. *Amnesty dénonce « l'hypocrisie » de Londres et Washington au Yémen*

#### • LES ENJEUX DE LA DÉFENSE FRANÇAISE :

1. *Budget défense : ce que veut le général Pierre de Villiers*
2. *Renforcement du dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme*
3. *Instaurer un service national « universel » ? une idée populaire mais peu pertinente d'un point de vue militaire*

#### • INDUSTRIE ET ÉCONOMIE :

1. *Armement : la France supermarché de l'Arabie saoudite*
2. *Des chiffres sur la filière des énergies marine en France*

#### • GRANDS PROBLÈMES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ :

1. *Faut-il désormais s'attendre à un terrorisme « plus fluide » ?*
2. *Politique industrielle, souveraineté et contrôle des investissements étrangers*
3. *« L'opération Sentinelle est un paratonnerre qui attire la Foudre »*

De Jacques Raimond

## ACTUALITÉS INTERNATIONALES

### **1 – L’Union européenne a soixante ans : comment continuer à avancer ? (IRIS, interview de Olivier de France)**

*Alors que l’Union européenne (UE) s’apprête à fêter les 60 ans du traité de Rome, le 6 mars dernier l’Allemagne, la France, l’Espagne et l’Italie s’étaient réunies à Versailles pour préparer cette échéance, ainsi que pour plaider l’idée d’une « Europe à plusieurs vitesses ». Le point de vue d’Olivier de France, directeur de recherche à l’IRIS*

#### **Dans quel contexte se préparent les soixante ans du traité de Rome ?**

Si l’on se place du point de vue d’un Européen qui observe la marche du monde, l’UE ne semble pas traverser sa meilleure passe, c’est le moins que l’on puisse dire. D’une part, pour la première fois depuis que le projet d’intégration a été lancé, un pays souhaite en sortir. D’autre part, d’un point de vue économique, l’UE n’est pas encore tout à fait sortie du marasme. L’impression qui ressort est donc que d’un côté les choses vont moins bien, et que de l’autre, il ne se dégage guère de perspective de mieux-aller. Outre-Atlantique, les Américains ont élu un président imprévisible qui tient des propos contradictoires et qui au mieux ne comprend rien à l’UE, au pire, lui semble ouvertement hostile. Les chocs se succèdent, de la crise de la dette souveraine à celle de la zone euro et de la crise grecque à celle des réfugiés : cette actualité néfaste paraît inextinguible à un Européen moyen et face aux deux ruptures stratégiques de 2016 que représentent le Brexit et l’élection de Trump, un citoyen se dit que l’UE ne peut que réagir. Or, jusqu’à présent, les dirigeants européens s’en étaient sortis par la voie du consensus. Ils utilisaient ce qu’on appelle « l’ambiguïté constructive » pour résorber les divisions à moyen-terme, en comptant sur une dynamique européenne de fond. Cette méthode prend du temps mais

elle a au moins permis à l'UE de survivre et d'avancer. A court-terme, toutefois, les médias donnent toujours l'impression que l'UE est divisée, morcelée et qu'elle recule. Tout le monde déplore alors le manque de cohésion mais chacun en appelle à une unité qui réponde d'abord à ses propres préoccupations. La situation actuelle est un peu différente car pour la première fois, le statu quo à court terme fait surgir un risque de « détricotage » de l'UE. Les responsables politiques nationaux et européens ont commencé à prendre conscience de ce danger existentiel. On a pu observer avec la crise des réfugiés et la question de l'espace Schengen que certains principes fondamentaux européens sont reniés : le statu quo à court terme ne fonctionne donc plus car le contexte est trop défavorable et cela amène en réalité la communauté européenne à reculer progressivement. Comment, alors, aller de l'avant ? Deux manières sont possibles : soit avancer à 28, soit le faire par groupes de pays qui sont plus motivés que d'autres sur certains dossiers. Le problème de l'Europe à 28 est que dans un climat de défiance vis-à-vis de Bruxelles, ce système ne fonctionne que sur un nombre de plus en plus restreint de dossiers. Dans la plupart des cas, il se produit une forme de consensus mou qui préserve tout juste le statu quo mais qui ne permet pas d'avancer : cette posture est en train de tuer à feu doux l'UE aujourd'hui.

***Retrouvez l'intégralité de l'article avec ce lien :***

<http://www.iris-france.org/91182-lunion-europeenne-a-soixante-ans-comment-continuer-a-avancer/>

## **2 – Syrie : une lueur d'espoir, après six ans de guerre ? (IRIS – interview de Didier Billion)**

*Six ans après le début de la révolte contre Bachar al-Assad et malgré plusieurs tentatives de négociations multilatérales, la guerre fait toujours rage en Syrie. Le point de vue de Didier Billion, directeur adjoint de l'IRIS.*

**Six ans après le début de la guerre, quelles leçons tirer des récents rounds de négociations qui se sont déroulés à Astana puis à Genève ? Les positions de l'axe Moscou-Damas sont-elles définitivement irréconciliables avec celles des « rebelles » – dont certains boycottent les pourparlers – soutenus par les puissances occidentales ?**

Il faut évidemment rester très prudent sur les évolutions de la situation syrienne. Plusieurs rounds de négociations ont déjà eu lieu, tels que Genève 1 et 2, qui n'ont, jusqu'alors, jamais donné aucun résultat tangible. Nous sommes néanmoins dans une nouvelle phase qui s'est concrétisée lors de la reprise d'Alep, fin décembre dernier, par les forces loyales à Bachar al-Assad. Ce nouveau facteur a permis la mise en œuvre rapide des pourparlers d'Astana, avec la Russie, l'Iran et la Turquie comme parrains. Un certain nombre de groupes de rebelles, prenant acte de la modification des rapports de force militaire sur le terrain, ont été contraints d'y participer. Leur présence revêtait une importante signification car elle laissait entrevoir la possibilité, à terme, d'une solution politique au conflit : ceux qui avaient perdu Alep acceptaient de rencontrer les représentants du pouvoir. Ces pourparlers d'Astana s'inscrivaient par ailleurs dans le cadre d'un cessez-le-feu, décision essentielle même si les différents protagonistes savaient qu'il ne serait pas parfaitement respecté. Il n'empêche, le fait même que diverses parties du conflit – certes pas la totalité -, acceptent de se retrouver constitue un point d'évolution fondamental. Par ailleurs, bien que les participants à ce début de négociations se soient quittés sans avoir rien résolu, ils ont accepté le principe de se rencontrer à nouveau, cette fois dans le cadre de l'ONU. Cela signifie que l'organisation internationale est réintégrée dans le processus des négociations politiques et diplomatiques. Il sera dès lors possible de s'appuyer sur la résolution 2254, adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU le 18 décembre 2015. Alors qu'elle n'avait depuis lors jamais été appliquée, et bien qu'elle soit sujette à des interprétations différentes, cette résolution représente le cadre de négociations le plus abouti existant à ce jour. Elle prévoit en effet qu'au terme de six mois de pourparlers, les différentes parties parviennent à la mise en place d'une « gouvernance crédible, inclusive et non-confessionnelle », qui

veillerait à la préservation des institutions étatiques et qui fixerait comme objectif la rédaction d'une nouvelle constitution. Des élections libres devraient ensuite être organisées sous l'égide de l'ONU dans les 18 mois. Evidemment, nous sommes bien loin du passage à l'acte mais le fait même que ce cadre existe représente un indicateur positif. Pour autant, peut-on espérer parvenir à un accord rapidement ? Non, car ces six années de guerre portent un terrible bilan : 300 000 morts, un million de blessés, 5 millions de réfugiés, 6 millions de déplacés en interne et 14 millions de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire (eau, nourriture, actes médicaux, etc.). Or, quand une société est aussi fracturée, on ne peut raisonnablement imaginer que les différentes parties en présence puissent se réconcilier rapidement. Néanmoins, il ne s'agit pas de s'arrêter en cours de route, la situation actuelle offrant quelques lueurs d'espoir. L'ensemble des acteurs, à l'exception des groupes djihadistes, comprend désormais qu'il ne peut y avoir de solution militaire et qu'aucun des camps ne pourra s'imposer à l'autre. Cela nécessite donc des négociations et des compromis.

***Retrouvez l'intégralité de l'article avec ce lien :***

<http://www.iris-france.org/90754-syrie-une-lueur-despoir-apres-six-ans-de-guerre/>

### **3 – Les espoirs exagérés du pouvoir turc à l'égard de Donald Trump ( Bayram Balci\*, Orient XXI)**

\*Chercheur en science politique et civilisation arabo-islamique au CERI-Sciences Po

L'arrivée de Donald Trump à la Maison blanche a été accueillie avec satisfaction à Ankara. Les relations entre la Turquie et les États-Unis s'étaient sérieusement détériorées sous la présidence de Barack Obama. Pourtant, il est peu probable que Washington modifie ses positions sur le dossier syrien (et notamment son appui aux Kurdes) ou revienne sur son refus d'extrader Fethullah Gülen, exilé en Pennsylvanie et accusé d'avoir organisé le coup d'État raté du 15 juillet 2016. Pour comprendre les attentes de la Turquie vis-à-vis de la nouvelle administration américaine, il faut se pencher sur les raisons de la très forte détérioration de ces

relations qui ont frôlé la rupture. Recep Tayyip Erdogan, qui avait pourtant la confiance de Barack Obama<sup>1</sup>, est progressivement tombé en disgrâce chez l'allié américain. En juillet 2013, alors qu'il n'est encore que premier ministre, Erdogan réprime le mouvement de protestation populaire dit « Gezi » de façon si ouvertement démesurée que cela suscite des critiques à Washington. Parallèlement, les divisions turques et américaines dans la crise syrienne se creusent. Après le coup d'État avorté du 15 juillet 2016, la situation empire. La Turquie est isolée et enlisée dans la crise syrienne et le reproche en partie à la passivité de la communauté internationale. À l'intérieur, Erdogan se sent menacé, comme son frère idéologique au pouvoir en Égypte Mohamed Morsi. Il musèle les médias, purge l'appareil étatique des frondeurs à la botte du « traître Gülen ». La liberté, individuelle ou collective, recule au nom de la lutte contre les forces de déstabilisation que sont le terrorisme et les « ennemis de la nation ». Dès lors, les États-Unis vont, pour une multitude de raisons politico-juridiques, rester sourds aux demandes de la Turquie et invoquer le durcissement du régime turc et les inquiétudes qu'il suscite en Occident pour refuser à Ankara l'extradition de l'imam Fethullah Gülen. Mais c'est dans le dossier syrien que le différend turco-américain est le plus aigu, car leurs intérêts divergent. En Syrie, la Turquie combat trois ennemis de manière concomitante : le régime de Bachar Al-Assad, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et l'organisation de l'État islamique (OEI), tandis que pour les États-Unis comme pour les membres de l'OTAN, la seule priorité est l'éradication absolue du terrorisme alimenté par l'OEI. Ces positions inconciliables, Ankara espérait les faire bouger en accueillant avec bienveillance l'élection de Donald Trump. La personnalité même du nouveau président ne peut que conforter Erdogan. Il trouve un pair en ce populiste, méprisant envers les médias et peu regardant sur le respect des droits et des libertés dans le monde — et ce n'est certainement pas lui qui viendra juger de la détérioration de la démocratie en Turquie. Certes, Trump cache mal son antipathie pour l'islam et les musulmans, alors qu'Erdogan se veut un grand chef d'État musulman soucieux de servir l'islam et de rayonner partout dans le monde. Il s'agit pourtant d'un embarras dont Erdogan pourrait parfaitement s'accommoder si la Turquie obtenait satisfaction dans le dossier kurde en Syrie et dans le dossier de Gülen. Pourtant, rien n'est moins sûr.

*Retrouvez l'intégralité de l'article avec ce lien :*

<http://orientxxi.info/magazine/les-espoirs-exageres-du-pouvoir-turc-a-l-egard-de-donald-trump,1762>

#### **4 – Amnesty dénonce « l'hypocrisie » de Londres et Washington au Yémen (L'Orient le Jour – Camille Schmitt)**

**Les États-Unis et le Royaume-Uni ont vendu à l'Arabie saoudite l'équivalent de 5 milliards de dollars d'armes depuis mars 2015, alors que l'aide humanitaire de ces deux pays pour le Yémen se chiffre à 450 millions de dollars.**

Alors que la guerre au Yémen entre dans sa troisième année demain, Amnesty International dénonce « l'hypocrisie » des États-Unis et du Royaume-Uni, qui alimentent le conflit tout en se targuant d'y envoyer des aides humanitaires. D'après les chiffres publiés hier par l'ONG, les États-Unis sont les plus gros exportateurs d'armes vers l'Arabie saoudite, suivis de près par le Royaume-Uni : au total, les deux pays ont vendu à Riyad l'équivalent de 5 milliards de dollars d'armes sur deux ans. Soit dix fois plus que les aides humanitaires envoyées par Washington et Londres au Yémen, d'un montant estimé à 450 millions de dollars. Une contradiction jugée « hypocrite » par Lynn Maalouf, directrice adjointe du bureau de recherche d'Amnesty International basé à Beyrouth, puisque ces gouvernements « fournissent l'aide pour atténuer la grave crise qu'ils ont contribué à alimenter ». La guerre civile au Yémen oppose les rebelles houthis et leurs alliés, restés fidèles à l'ex-président Ali Abdallah Saleh, et les troupes loyales au président Abd Rabbo Mansour Hadi. Le conflit s'est intensifié en mars 2015 lorsqu'une coalition menée par l'Arabie saoudite a lancé une campagne militaire pour chasser les rebelles, soutenus par l'Iran, qui ont pris le contrôle de la capitale Sanaa et d'autres parties du pays à la fin de l'année 2014. D'après les chiffres de l'ONU, 4 600 civils ont été tués et 8 000 blessés depuis le début de l'intervention saoudienne. La plupart de ces civils ont été victimes des raids

menés par la coalition arabe, qui semble cibler délibérément, selon plusieurs ONG, les infrastructures civiles comme les écoles, les hôpitaux, les usines. Ces attaques à répétition ont précipité le Yémen dans une crise humanitaire sans pareil : le pays est au bord de la famine et 18,8 millions de personnes ne survivent que grâce aux aides humanitaires.

### **Preuves matérielles**

Des preuves matérielles ont permis de confirmer l'utilisation des armes livrées à l'Arabie saoudite lors des raids de la coalition. Des débris de bombes américaines et britanniques ont été retrouvés par des chercheurs d'Amnesty et de Human Rights Watch, après le bombardement d'un hôpital soutenu par Médecins sans Frontières en août 2016 et celui d'une usine de céramique à Sanaa en septembre 2015. Le droit humanitaire international interdit aux belligérants de cibler délibérément les infrastructures civiles. Mais Riyad et ses alliés jouent sur le fait qu'il est difficile de déterminer avec précision s'il s'agit effectivement d'une violation du droit international ou d'un accident. Cependant, pour Scott Paul, en charge du Yémen pour Oxfam, « ce schéma d'attaque s'est trop répété depuis deux ans pour que le risque de crime de guerre soit ignoré plus longtemps ». Selon lui, si la complicité des États-Unis et du Royaume-Uni dans ces potentiels crimes de guerre peut difficilement être prouvée juridiquement, les deux pays alimentent toutefois le conflit et participent à la catastrophe humanitaire qui s'y joue. Dans ce contexte, Londres et Washington vont à l'encontre même de leurs obligations internationales. En effet, le traité sur le commerce des armes (TCA), entré en vigueur en décembre 2014, vise à responsabiliser les États et interdit la livraison d'armes si celles-ci sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'une violation du droit international. Les États-Unis sont signataires de ce traité mais ne l'ont pas ratifié, et « l'arrivée de (Donald) Trump à la Maison-Blanche rend peu probable une ratification prochaine », assure Thomas Juneau, chercheur à l'Université d'Ottawa. En revanche, le Royaume-Uni a ratifié le TCA et devrait donc être tenu par ses dispositions. C'est pourquoi l'ONG Campaign Against Arms Trade (CAAT) a lancé début février une action en justice contre le gouvernement britannique pour mettre un terme aux



ventes d'armes à l'Arabie saoudite. Mais le traité ne prévoit pas de sanction légale si un État-partie ne le respecte pas, et Londres a pour l'instant refusé de reconnaître l'existence de crimes de guerre perpétrés par la coalition arabe au Yémen. Ainsi, les deux pays « sapent l'esprit du traité alors même qu'ils se sont engagés à respecter son objectif », a déclaré à L'Orient-Le Jour Anna MacDonald, directrice de Control Arms. « Il est clair que l'intérêt lucratif de ces ventes d'armes est plus important que de mettre fin à la souffrance de la population yéménite », se désole Rasha Mohammad, en charge du Yémen pour Amnesty International.

## LES ENJEUX DE LA DÉFENSE FRANÇAISE :

### 1 – Budget défense : ce que veut le général Pierre de Villiers (La Tribune)

Le chef d'état-major des armées, le général Pierre de Villiers, vise un effort de défense à hauteur de 2% du PIB en 2022. Soit 42,5 milliards d'euros (en euro constant de 2017). (Crédits : Reuters) Le chef d'état-major des armées souhaite une hausse de près de trois milliards d'euros en 2018. Entre 2018 et 2022, il vise une augmentation de 10 milliard.s, pour parvenir à un effort de défense à hauteur de 2% du PIB C'est clair et net. C'est d'ailleurs clairement adressé « sans ambages » et avec « franchise » aux candidats participant à l'élection présidentielle. Le chef d'état-major des armées, le général Pierre de Villiers, a réaffirmé lors d'une conférence sur « les industries de défense, un atout pour l'économie ? » organisée mercredi par le Cercle des économistes, que les armées avaient besoin d'un effort de défense à hauteur de 2% du PIB en 2022. Soit 42,5 milliards d'euros (en euro constant de 2017, a-t-il précisé) contre 32,7 milliards en 2017 Le général Pierre de Villiers y inclut les surcoûts des opérations extérieures (en moyenne 1,3 milliard par an ces dernières années) et les pensions. Le chef d'état-major des armées veut également une loi de programmation militaire (LPM) votée très rapidement. Au plus tard au premier semestre 2018. Elle devra couvrir la période 2018-2023 pour coller au plus près du quinquennat du futur président.

***Retrouvez l'intégralité de l'article avec ce lien :***

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/budget-defense-ce-que-veut-le-general-pierre-de-villiers-668838.html>

## **2 – Renforcement du dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (conseil des ministres)**

Le ministre de l'économie et des finances a présenté un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2016-1635 du 1er décembre 2016 renforçant le dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

L'ordonnance qu'il s'agit de ratifier, prise sur le fondement de l'article 118 de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, a transposé la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme et rend applicable le règlement (UE) 2015/847 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 sur les informations accompagnant les transferts de fonds.

L'ordonnance :

- étend le champ des personnes intervenant dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en y intégrant notamment les intermédiaires en opérations de banque ou en financement participatif, et renforce les mesures de vigilance qu'elles devront appliquer ;
- renforce l'approche par les risques des personnes assujetties à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en leur imposant une obligation d'évaluation de ces risques leur permettant ainsi d'ajuster l'intensité des mesures de vigilance à mettre en œuvre et d'adapter leurs procédures y compris au niveau des groupes ;
- consolide les règles de contrôle et de sanction applicables aux personnes assujetties à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en cas de manquement à leurs obligations ;
- prévoit la centralisation des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales au sein du registre du commerce et des sociétés et met également en place un registre des bénéficiaires effectifs des trusts, détenu par l'administration des finances

publiques. Ces informations seront mises à disposition des autorités compétentes dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, des personnes assujetties dans le cadre de leurs mesures de vigilance, et pour le registre des personnes morales, également aux tiers ayant un intérêt légitime à en disposer ;

- étend les prérogatives de la cellule de renseignement financier Tracfin, notamment en élargissant son droit de communication à l'égard de toutes les personnes assujetties et pas uniquement aux établissements financiers et en développant les règles d'échange et de transmission d'informations avec d'autres services de l'État ainsi qu'avec les cellules de renseignements financiers étrangères ;
- rend applicable sur l'ensemble du territoire de la République, notamment dans les départements, territoires et collectivités d'outre-mer, les nouvelles règles renforçant les informations accompagnant les transferts de fonds opérés par les établissements financiers dans l'Union européenne, en provenance ou vers les pays tiers.

Ce texte constitue une avancée importante permettant à la France de lutter plus efficacement contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

### **3 – Instaurer un service national « universel » ? une idée populaire mais peu pertinente d'un point de vue militaire (OPEX 360 – Laurent Lagneau)**

Candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron a surpris beaucoup de monde en proposant d'instaurer un service « national » (mais en fait militaire si on replace ses mots dans leur contexte », qui serait « universel et obligatoire », d'une durée de seulement un mois. Enfin, il devrait être effectué dans les trois ans suivant le 18e anniversaire des futurs conscrits, à condition, évidemment, qu'ils soient aptes. Le coup est habilement joué : le retour à la conscription a les faveurs de l'opinion publique, qui ne s'était pourtant pas beaucoup manifestée au moment de l'annonce de sa suspension. Et pour cause : ils étaient nombreux à considérer, à l'époque, que le passage sous les drapeaux était une « perte de temps ». D'ailleurs, à l'époque, environ 30% des jeunes hommes échappaient au passage sous les drapeaux. En outre, le retour de la conscription est à la mode, quels que soient les clivages. Par exemple, à droite, Nathalie Kosciusko-Morizet et Jean-Frédéric Poisson, deux anciens candidats à la primaire, y étaient favorables. Même chose à gauche pour Arnaud Montebourg, qui a proposé un « service

national, civil, et militaire, égalitaire et universel (...) obligatoire pour une durée de six mois »  
et, plus généralement, pour le Parti socialiste. Et le Front national n'y est pas hostile, loin de là.

***Retrouvez l'intégralité de l'article avec ce lien :***

<http://www.opex360.com/2017/03/20/instaurer-service-national-universel-idee-populaire-peu-pertinente-dun-point-de-vue-militaire/>

## **INDUSTRIE ET ÉCONOMIE :**

### **1 – Armement : la France supermarché de l'Arabie saoudite (Le Point, Jean Guisnel)**

François Hollande a autorisé la vente à Riyad de 455 millions d'euros d'armes, dont une grande partie pourrait être destinée à la guerre au Yémen. Récit.

Une autorisation administrative portant sur une vente considérable d'armements à l'Arabie saoudite a agité le microcosme ces dernières semaines. D'un côté, le ministère des Affaires étrangères et Matignon y étaient réticents, arguant que ces matériels étaient destinés à la guerre au Yémen. De l'autre, le ministère de la Défense estimait que l'allié saoudien devait être soutenu sans restriction. Il a finalement obtenu gain de cause. Quand la France annonce 20 milliards d'euros de prise de commandes d'armements pour l'année 2016, elle se flatte de monter sur le podium mondial des marchands d'armes. Elle est alors assez diserte sur ses clients respectables, comme l'Australie ou l'Inde, dont les intentions ne sont guère contestées. Il en va, en revanche, différemment des « transferts », c'est le terme consacré, à destination de pays critiqués pour leur utilisation de ces armements.

***Retrouvez l'intégralité de l'article avec ce lien :***

[http://www.lepoint.fr/editos-du-point/jean-guisnel/armement-la-france-supermarche-de-l-arabie-saoudite-20-03-2017-2113291\\_53.php](http://www.lepoint.fr/editos-du-point/jean-guisnel/armement-la-france-supermarche-de-l-arabie-saoudite-20-03-2017-2113291_53.php)

### **2 – Des chiffres sur la filière des énergies marine en France (Le Marin, Loïc Fabrègues)**

La France n'a toujours pas d'éoliennes le long de ses côtes mais elle a créé de l'emploi dans les énergies marines renouvelables : 2 086 équivalents temps plein (ETP) exactement. Ce chiffre fait partie des données collectées auprès de la filière et dévoilées lors de Seanergy par

l'observatoire des énergies de la mer. Ces emplois se répartissent entre les structures de formation et de R&D, les énergéticiens et les fabricants d'éoliennes, d'hydroliennes ou des pièces et composants de ces machines, de très loin les principaux employeurs. Les Pays de la Loire avec 874 ETP est la région qui concentre le plus d'emplois devant l'Île-de-France et la région Paca. Avec 57 % des ETP, l'éolien posé est la technologie qui emploie le plus de personnel. L'éolien flottant pèse pour 18 % de ces emplois et l'hydrolien pour 14 %. Des chiffres qui « **démontrent que les technologies émergentes sont déjà parvenues à un bon niveau de maturité en France** », a souligné Christophe Clergeau, rapporteur de l'étude de l'observatoire. Depuis le démarrage de la filière française, les investissements cumulés réalisés par les acteurs de la filière s'élèvent à 1,3 milliard d'euros. Leur chiffre d'affaires, réalisé à 75 % à l'export, n'excède pas, quant à lui, les 600 millions d'euros en 2016. Un rapport investissements sur chiffres d'affaires qui devrait s'inverser avec la mise en service des futurs parcs éoliens en mer.

## **GRANDS PROBLÈMES DE DÉFENSE**

### **ET DE SÉCURITÉ :**

**1 – Faut-il désormais s’attendre à un terrorisme « plus fluide » ? (L’Orient le Jour, Julie Debbi)**

**Hossein Mousavian, chercheur à l’université de Princeton, ancien officiel et diplomate iranien, était l’invité de l’Institut Issam Farès pour les politiques publiques et les affaires internationales à l’AUB, lors d’une conférence, mercredi dernier, portant sur les enjeux du nucléaire dans la région et dans le monde.**

**L’EI multiplie les attaques à mesure que les jihadistes reculent sur le terrain.**

L’attentat de Londres perpétré mercredi et revendiqué hier par l’organisation État islamique a secoué à nouveau la communauté internationale. Perpétré un an jour pour jour après les attaques de Bruxelles et près de trois mois après l’attentat d’Istanbul qui a fait 39 morts lors du Nouvel An, cette agression s’ajoute à la longue liste d’attaques meurtrières de l’organisation radicale. Et se déroule alors que sur le terrain, en Irak et en Syrie, l’EI recule. « Le projet est peut-être territorialement compromis mais le projet idéologique, lui, n’est pas mort et continue de mobiliser », explique Myriam Benraad, maître de conférences en sciences politiques à l’Université de Limerick et auteure de l’ouvrage L’État islamique pris aux mots (Armand Colin, à paraître en mai 2017). Par conséquent, puissance militaire et puissance idéologique ne vont pas forcément de pair. Malgré la perte de près d’un quart de son territoire en 2016 selon une étude du cabinet d’analyse IHS Markit, le message de l’organisation terroriste continue de



séduire spécialement par le biais des réseaux sociaux. Arme favorite de l'organisation, internet permet d'atteindre instantanément un large public. Avec des personnes plus ou moins sensibles aux propos des jihadistes, le message de vengeance et les appels aux représailles à l'encontre des États membres de la coalition poussent certains à passer à l'acte sans pour autant avoir prêté allégeance au chef de l'EI. Cela permet de « revendiquer de manière opportuniste » différentes attaques terroristes qui n'étaient pas pour autant directement préméditées par l'organisation, souligne Myriam Benraad.

***Retrouvez l'intégralité de l'article avec ce lien :***

<https://www.lorientlejour.com/article/1042661/faut-il-desormais-sattendre-a-un-terrorisme-plus-fluide-.html>

## **2 – Politique industrielle, souveraineté et contrôle des investissements étrangers (CCI France, Jean-Baptiste Carpentier\*)**

Les annonces de passage sous pavillon étranger de certains de nos fleurons industriels sont des indices ressentis (à tort ou à raison) comme ceux d'un décrochage industriel de la France. Cette appréciation mériterait d'être nuancée car ce mouvement traduit aussi l'attractivité de notre économie et de nos entreprises. Néanmoins, face à une concurrence mondialisée et dans un contexte bouleversé par la révolution numérique, la multiplication de ces opérations doit nécessairement conduire l'Etat à réévaluer sa capacité à préserver en tant que de besoin les intérêts stratégiques de la Nation. Le temps où l'Etat pouvait s'appuyer sur des opérateurs publics pour mettre en œuvre sa politique industrielle et lui permettre d'exercer ses missions de souveraineté est révolu. Au fil des évolutions capitalistiques (notamment lorsque celles-ci concernent des entreprises du secteur public) et dans un contexte de libéralisation de la plupart des secteurs économiques, l'Etat doit s'assurer de ce que les conditions économiques de la souveraineté nationale restent satisfaites : d'une part, le maintien d'un écosystème permettant le développement de l'activité économique ; d'autre part, la préservation des acteurs

économiques (y compris privés) dont l'activité participe aux besoins vitaux de la Nation (tels que l'approvisionnement en énergie ou en produits de santé) et aux missions de défense et de sécurité. Le dispositif de contrôle des investissements étrangers en France (IEF) fait partie des « outils » dont dispose la puissance publique à cette fin. Il permet d'avoir une connaissance des investissements effectués dans des secteurs considérés comme stratégiques et, le cas échéant, d'imposer les conditions nécessaires à ce que l'opération s'effectue en conformité avec les intérêts souverains français. Il est notable d'observer qu'après avoir été très contesté, ce dispositif a été au contraire renforcé en 2014 et que plusieurs pays occidentaux et particulièrement européens ont annoncé leur intention de renforcer leur propre cadre juridique en la matière. Quel que soit son intérêt, le dispositif de contrôle des IEF ne saurait résumer à lui seul le cadre d'intervention de l'Etat dans le domaine de la préservation des intérêts économiques essentiels de la Nation. Cette action en ce domaine doit en effet passer par une utilisation raisonnable et rationnelle de l'ensemble des outils, financiers, normatifs ou régaliens mis à la disposition de la puissance publique ainsi que par la recherche d'une meilleure interaction avec les acteurs privés concernés, et en particulier avec les entreprises, françaises et étrangères, dont l'activité participe à ces enjeux. Les dernières années ont mis à jour les imbrications entre les logiques de puissance économique et stratégique des Etats et elles ont vu émerger des acteurs privés dont la puissance, notamment financière, est susceptible de constituer une interférence, voire une menace, pour nos intérêts économiques. Des mesures ont été mises en place en France afin de faire face à cette nouvelle donne. Cette action est évidemment à poursuivre et certainement à prolonger au niveau européen, en respectant l'équilibre, souvent délicat, entre la nécessaire ouverture au marché et à la compétition internationale et l'indispensable préservation de nos intérêts souverains.

\* Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques

### **3 – « L'opération Sentinelle est un paratonnerre qui attire la Foudre » (Le Point, propos recueillis par Jean Guisnel)**

Bénédicte Chéron, historienne spécialiste des relations armées-société, prévoit des jours difficiles pour cette opération militaire inédite. Interview.

Quelque 10 000 soldats, dont 3 000 en réserve, sont engagés dans l'opération Sentinelle, lancée en janvier 2015 après les attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher. Leur mission est de « défendre et protéger les Français », selon le ministère de la Défense. L'attaque, samedi à l'aéroport d'Orly, d'une patrouille de l'opération Sentinelle a une nouvelle fois posé la question complexe de la sûreté dans les zones très fréquentées. Bénédicte Chéron, spécialiste des relations entre l'armée et la société, est historienne au Sirice (Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe), une unité mixte de recherche qui regroupe les universités de Paris-I, Paris-IV et le CNRS.

***Retrouvez l'intégralité de l'article avec ce lien :***

[http://www.lepoint.fr/editos-du-point/jean-guisnel/l-operation-sentinelle-est-un-paratonnerre-qui-attire-la-foudre-21-03-2017-2113478\\_53.php](http://www.lepoint.fr/editos-du-point/jean-guisnel/l-operation-sentinelle-est-un-paratonnerre-qui-attire-la-foudre-21-03-2017-2113478_53.php)